

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **4 juillet à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC
J LAFAGE – G REQUENA – M IBARS – M LEFEVRE
C BRISSEIS – N SEDKI – JC ARAGON – J HURTADO – B DANIS
C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON
C CARRIE-MAHMOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD

Absents représentés : C PINO par G GUIRAUD

Absents : S BASSI-ALLEMAND – A KELLY – M GROSSO – JF MARY – M PEREZ – A CHOUKROUN – S BERBEZIER

7. Dérogation à la redevance d'occupation domaine public au vu des travaux du port de Marseillan Ville

La commune de Marseillan a engagé des travaux de réfection sur le quai rive droite du port. Ces travaux ont entraîné une gêne pour l'exploitation des commerces de ce secteur qui peut justifier un dégrèvement total du montant de la redevance d'occupation du domaine public 2017.

Les commerçants impactés sont les suivants :

Tarifs des conventions d'Occupation du Domaine Public			2017		
Nom du gérant	Nom Etablissement	Période	Superficie	Prix/m ² en € TTC	Montant € TTC
DAMBIELLE Jean-Baptiste	Quai 21	01/01 au 31/12	33 m ²	35	1155,00
FERRARO Nancy	La Grange aux Mouettes	01/01 au 31/12	35,50	35	1242,50
REMY Patrick	Le Château du Port	01/01 au 31/12	63 m ²	35	2205,00

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces mentionnés ci-dessus pour l'année 2017.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE
À L'UNANIMITÉ**

Accepte l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces mentionnés ci-dessus pour l'année 2017.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

